

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 18 septembre 2018

N° VA_DEL2018_162

Objet : Motion déposée par les groupes EPVA et PS relative à la liberté de refuser l'installation d'un compteur Linky

L'an deux mille dix huit, le 18 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Claudine SARTIAUX, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Sébastien COSTEUR, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Jean-François HILAIRE, ayant donné pouvoir à Florence BARISEAU, Nicolas BANDOVI, Laurence DUBOIS, Olfa LAFORCE étant absents, Fadila BILEM étant excusée.

La loi de transition énergétique de 2015, transposition de la directive européenne n°2006/32/CE en date du 5 avril 2006 en droit interne, prévoit le déploiement des compteurs communicants, communément appelés « compteurs intelligents ».

« Intelligents » de par le système de recueil et d'exploitation des données qui permettrait aux citoyens de connaître, maîtriser et ainsi de réduire leur consommation d'énergie.

Cette nouvelle technologie a fait couler beaucoup d'encre depuis les premières installations chez les consommateurs à partir de 2015.

Rappelons que 35 millions des compteurs actuels doivent être remplacés d'ici 2021.

Les conditions de déploiement n'ont pas été discutées ni prévues dans la loi de transition, créant ainsi un vide juridique.

Les citoyens, premiers concernés par ce dispositif en leurs qualités d'acteurs et de gestionnaires de leurs consommations d'énergie, n'ont pas été suffisamment informés sur ce compteur.

Cette non-information a engendré de la méfiance, voire de la peur et l'installation a été vécue parfois par beaucoup d'habitants comme une agression et une intrusion dans leur propriété, et dans leur vie privée.

Ce climat anxiogène n'est en aucun cas propice à « responsabiliser » la population sur la consommation d'énergie, puisque l'outil principal est remis en question.

Sans entrer dans les débats non encore tranchés par les instances compétentes, le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq souhaite interpeller le Gouvernement sur l'installation des nouveaux compteurs communicants « Linky » chez les particuliers.

Le silence gardé par le Gouvernement face aux interpellations des citoyens est inadmissible.

Par cette motion, le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq :

Exige qu'Enedis soit particulièrement attentif aux personnes se prévalant d'électrosensibilité dans sa stratégie de déploiement,

Exige qu'Enedis revoie sa communication pour faire preuve de la plus grande transparence sur les questions sanitaires, de traitement des données personnelles et de maîtrise de la consommation énergétique,

Exige que les conditions d'installation du compteur Linky soient clairement établies et que le consentement éclairé des citoyens soit recueilli avant chaque changement,

Demande enfin que chaque particulier ait l'entière liberté de choisir le remplacement ou non du compteur, sans aucune conséquence négative pour lui.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la motion présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON



Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 20 septembre 2018 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

21 septembre 2018